

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



Mairie de Dun-Les-Places

Rue du 26 juin 1944

58230 DUN LES PLACES

Tél : 03 86 84 62 05

email : mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr

Compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021

Présents : Mmes Biardoux, Dirson, Louette, Joyot

Mrs Bussy, Charles, Gonthier, Amiel, Schaller

Excusé : M A Sourd

M Mathieu a donné pouvoir à D Gonthier

Secrétaire de séance : N Joyot

Intervention de Mme et Mr Moine, concernant les impôts fonciers et la taxe sur les ordures ménagères

Début de la séance : 19h30

1- Validation du dernier compte rendu : pas de remarque. Compte rendu validé.

2- Soutien candidature label « ciel étoilé » :

Présentation de ce travail par P Pommé et E Clerc

Démarche engagée par le Parc Régional pour obtenir le label RICE « ciel étoilé ».

Ce travail est inscrit dans la nouvelle charte 2020-2035

- Développer un tourisme durable de nature et de culture
- Préserver l'environnement nocturne et la biodiversité.

Pour la labellisation, le Parc travaille avec les syndicats qui s'occupent de l'énergie au niveau des 4 départements (SIEEEN pour la Nièvre)

Le Parc souhaite rassembler les communes autour de ce projet pour faire vivre le territoire.

DELIBERATION : pour 10

2-Désignation d'un représentant au CA du centre social Intercommunal de Lormes

Michele Dirson est candidate, vote oui à l'unanimité.

3- Motion pour contrer le projet d'augmentation de la contribution des communes forestières et la demande de révision du contrat d'objectif Etat/ ONF :

Après la présentation par le Maire, le conseil municipal s'est décidé en faveur de cette motion.

DELIBERATION : pour 10

4- Travaux dans le cimetière :

Nous sommes en attente d'un 2ème devis pour la reprise des tombes dans le vieux cimetière. Dès que possible, nous engagerons les travaux nécessaires sur une partie de l'espace à renouveler.

Actuellement, nous sommes dans une situation critique, très peu de disponibilités. Nous ne prendrons aucune réservation tant que les travaux ne seront pas effectués.

Les emplacements seront attribués par l'autorité municipale en fonction des disponibilités. Le concessionnaire ne pourra choisir ni l'emplacement ni l'orientation de sa

Concession pour 20 ans : 450€

Concession pour 30 ans : 550€

Plus de concession pour 50 ans.

Les prestations du columbarium restent inchangées :

15 ans : 350€

Jardin du souvenir : 300€, les inscriptions sont incluses dans ces tarifs.

5- Embauche de Marc Ferrand :

Embauche en CDI pour 20h par semaine, comme agent technique à compter du 1^{er} janvier 2022.

DELIBERATION : pour 10

6- Arrêté CIA Angélique Bernard :

Il s'agit d'une indemnité pour compenser le travail effectué au niveau de la poste

Montant maximum accordé.

7- Bons de fin d'année aux agents :

Un bon d'achat sera distribué à chaque agent avant la fin de l'année.

8- Noël de l'école :

Après discussion, nous décidons d'accueillir la fête de Noël de l'école, à la salle culturelle. Les personnes âgées seront également conviées.

Suivant les contraintes sanitaires en vigueur, le pass sanitaire sera demandé à l'entrée.

Les colis de Noël pour les personnes âgées seront distribués ce jour-là (72 colis)

9- Travaux et budget :

-Nous avons reçu la DETR pour les travaux réalisés : toiture accueil camping, préau à côté de la mairie.

-Les travaux du pont de Longault devaient commencer en Octobre.

-Les échafaudages pour la 3ème tranche de l'église avancent, ils doivent être en place en décembre.

-Nouveaux tarifs appliqués par Nièvre Ingénierie, qui s'occupe des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022,

DELIBERATION : pour 8 - abstention : 2

-Lavoir de Bonaré

Une offre a été faite. Nous mettons en place l'enquête publique.

DELIBERATION : pour : 10

- Recensement : il sera fait par 2 agents de la commune
- Eclairage du mémorial : la commune verse un forfait de 1000€ à la communauté de communes pris sur les fonds de voirie.
- Bien sans maître : pour l'Huis Bonin, 2 dossiers sont en cours.
- Une maison à L'Huis Gally a été constatée en état d'abandon manifeste. Des contacts ont été pris avec le propriétaire et la DGFIP.
- Un élagage est prévu pour les arbres de la commune qui ont besoin d'un entretien.

Fin du conseil : 22h15